

SÉANCE DU LUNDI 9 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 9 janvier 2017 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Vincent Mainville, Jérôme St-Louis, Yves Germain, Jean-Pierre Allard et Marcel Dubé.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2017-01-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant au point 11) VARIA :

a) Chemin de la Plage

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 – Budget 2017
- 4) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016
- 5) Adoption du registre des chèques au 31 décembre 2016
- 6) Participation au programme "*Changez d'air 2.0 !*"
- 7) Dénomination de la rampe de mise à l'eau du Lac-Allard
- 8) Projet d'entente Croix-Rouge
- 9) Déclaration 2017 des intérêts pécuniaires
- 10) Informations et correspondances
- 11) Varia
 - a) Chemin de la Plage
- 12) Période de questions
- 13) Levée de la séance

Adoptée

2017-01-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 décembre 2016 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2017-01-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 - BUDGET

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire relative au Budget 2017 du lundi 19 décembre 2016 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2017-01-04

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 19 décembre 2016 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2017-01-05

5. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques au 31 décembre 2016 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1600558 à C1600589, totalisant 53 485.34\$ et portant sur la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2016;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros D1600076 à D1600082 (élus), totalisant 4 123.16\$ et les numéros D1600075, D1600083 à D1600092 (employés) totalisant 4 349.02\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1600269 à P1600275 (employés) totalisant 4 723.82\$ et portant sur la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2016.

Adoptée

2017-01-06

6. PARTICIPATION AU PROGRAMME "CHANGEZ D'AIR 2.0!"

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

ATTENDU QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR!** » a connu un succès impressionnant;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

ATTENDU QUE qu'une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif.

ATTENDU QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

ATTENDU QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

ATTENDU QUE le programme sera relancé en 2017;

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle,
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Lac-Saguay participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** », jusqu'à concurrence de 15 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 2250 \$, et ce pour les trois (3) prochaines années.

Adoptée

2017-01-07

7. DÉNOMINATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU LAC-ALLARD

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

De nommer la nouvelle rampe de mise à l'eau du Lac-Allard, "*Rampe de mise à l'eau Lucienne Croisetière-Allard*".

Adoptée

2017-01-08

8. CROIX-ROUGE - PROTOCOLE D'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la mairesse, Francine Asselin-Bélisle et le directeur général, Richard Gagnon pour signer le renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » au montant de 160\$ par année, et ce pour trois (3) ans.

Adoptée

2017-01-09

9. DÉCLARATION 2017 DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport 2017 des relevés d'intérêts pécuniaires du conseil municipal qui conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités sera transmis au MAMOT. Tous les élus ont rempli le formulaire requis.

Adoptée

10. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

Cette année le carnaval se déroulera le 25 février.

11. VARIA

a) Chemin de la Plage

La Municipalité verra, au printemps prochain, à améliorer la sécurité sur le chemin de la Plage.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-01-10

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h15

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2017-01-05.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse